



Pension alimentaire huissier

Par **nono60150**, le **22/04/2015** à **11:01**

Bonjour,

J'ai reçu hier 4 courriers en AR dont 3 d'un huissier et 1 de mon ex femme, j'ai eu en effet des difficultés à payer totalement les pensions sur 18 mois environ + une somme que je devais (mais n'est pas pu) débloquer de mon épargne salariale. Hier donc je règle 1100€ sur 4391€ et je vais solder dans les 10 jours, bref cette partie est pour moi réglée.

Ce que je ne trouve pas normal c'est que mon ex me prévient donc par AR que si je ne fais rien elle emploiera les moyens légaux, jusque là normal. Hors son courrier est daté du 18 avril 2015 et les 3 de l'huissier du 16 et 17 avril 2015, pour faire simple elle me demande d'agir avant qu'elle voit l'huissier et en fait elle a fait le contraire.

Comment je peux signifier cette faute, si l'en une, à savoir que j'ai laissé la copie de cette lettre à l'étude, une fois cette affaire soldée je vais, à mon tour envoyer à l'huissier une AR pour cette partie de réflexion que je n'ai pas eu.

Merci

Par **Visiteur**, le **22/04/2015** à **11:17**

Bonjour,

peut être que votre ex en a eu marre de ne pas recevoir ce que vous lui deviez ? Sinon je ne vois pas ce que vous voulez obtenir vis à vis de l'huissier ?

Par **nono60150**, le **23/04/2015** à **07:06**

je ne reviendrai pas sur ce que je dois, aujourd'hui ma situation financière est un peu plus stable, donc normal de payer ma dette (malheureusement par huissier), ce que je remet en cause c'est son courrier qui date du 18 avril 2015, dans lequel elle me demande de régler à défaut elle emploiera les moyens légaux, le courrier de l'huissier date, eux, du 16 et 17 avril 2015, pour moi l'huissier est en faute car il a agi et mon ex me prévient après, la règle n'est pas l'inverse normalement si elle m'avait prévenu et l'huissier agit genre une semaine après je ne serais pas là à, apparemment, perdre mon temps.

Par **Visiteur**, le **23/04/2015** à **10:50**

je dirais que dans l'absolu, votre ex n'était pas obligée de vous prévenir ? de vous rappeler votre dette ? elle a fait appel à l'huissier pour être certaine de percevoir son dû ? je ne vois pas ou serait la faute de l'huissier ? et quand bien même faute de sa part il y aurait; vous en espérez quoi ?

Par **nono60150**, le **24/04/2015** à **07:07**

bon apparemment j'ai à faire à un mur qui ne veut rien comprendre à ma question. Relisez bien avant de répondre A COTE du renseignement que je demande.